



Natura 2000 « Marais de Vilaine »



Comité de pilotage Séance du 1er décembre à Redon (35)

2023-2-3 : Charte de Territoire et évolution du périmètre Natura 2000



Etaient présents :

Représentants de l'Etat et établissements publics d'Etat

LAFON Thibaud, DDTM d'Ille et Vilaine

BRUN Victor, chargé de relations avec les collectivités territoriales, Sous-Préfecture de Redon

GAUTHIER Sébastien, Office Français de la Biodiversité

Représentants de la Région Bretagne en charge du suivi des sites Natura 2000

UZENAT Simon, conseiller régional

ROUAULT Cyril, chargé de mission

Représentants des collectivités locales

Membres de la Commission Permanente 2021-2023 du Copil

SANCHEZ Fabrice, Président du Comité de Pilotage, Maire de Massérac

GENOUEL Fabrice, Vice-Président du Comité de Pilotage, Maire délégué de Glénac et représentant de L'Oust à Brocéliande Communauté

DE BARMON Régis, Vice-Président du Comité de Pilotage, Adjoint au maire de Fégréac

CRUBLET Joel, Vice-Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Bains sur Oust

COLLEAUX Jean-Yves, Maire de Langon

CLAVIER Régis, Adjoint au Maire de Massérac

LEMEE Christian, Maire de Théhillac

GUILLAUME Jean-Luc, Conseiller municipal de Redon

GERAUD Patrick, Maire de Saint Dolay et représentant de Arc Sud Bretagne

Autres élus

MARY Jean-François, Président de Redon Agglomération et Président de Eaux & Vilaine,
NOGET Philippe, Maire délégué de la Gacilly
DU PLESSIS Hubert, Maire d'Avessac
JEGOU Philippe, Maire de Peillac
ROLLAND Patrick, Conseiller municipal de Rieux
PROVOST Odile, Adjointe au Maire de Péaule
SIBETH Jean-Yves, Conseiller municipal de Saint Nicolas de Redon
GLOUX Daniel, Adjoint au Maire de Sainte Marie de Redon
HEDAN Yves, Conseiller municipal de Sainte Marie de Redon
DANILO Christophe, Conseiller municipal Les Fougerêts et Vice-Président du SMGBO

Représentants de Services techniques de collectivités, Associations ...

Collectivités locales et instances associées

VILLAUME Margot, Technicienne Natura 2000 à la Région des Pays de la Loire
FAUCHON Samuel, Région Bretagne, service des canaux bretons
ROY Emilie, Département de Loire-Atlantique – service ENS
MAINGARD Julie, Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)

Associations locales, représentants des usagers et autres organismes

BALAC Dominique, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
CHOQUENE Guy-Luc, Bretagne Vivante
CUDENNEC Jean, Eaux et Rivières de Bretagne
GUERIN Anne, Les Hydrophiles
CHEVRIER François, Fédération nationale de Canoë-Kayak et Association CK de Redon
VEAU Kildine, CPIE de Saint Just

Représentants des Services de Eaux & Vilaine - EPTB Vilaine - Opérateur Natura 2000

JEGOU Jean-Luc, Directeur Général des Services
LE NORMAND Anne, Chargée de Mission Milieux Humides et Natura 2000
BOTTNER Benjamin, Chargé de mission Biodiversité
GUILLAS Anne-Laure, Assistante administrative au Pôle MAB



Eaux & Vilaine a exposé le contenu d'une Charte du Territoire des Marais de Vilaine qui vise la conciliation des usages, des pratiques et la conservation de la biodiversité.

Eaux & Vilaine a relevé le défi de concilier en un seul document :

- La charte Natura 2000 révisée, très normée
- La charte des loisirs de pleine nature
- La charte de gestion des chemins ruraux
- Une charte d'accompagnement des acteurs locaux qui fréquentent le site et ses abords

Le document a été produit courant octobre 2023. Il a été transmis pour avis le 6 novembre aux partenaires techniques et experts puis le 15 novembre aux membres du Comité de Pilotage.

A noter que la Charte des loisirs et celle concernant la gestion des chemins ruraux ont déjà fait l'objet d'une consultation courant 2022. Quelques retours des partenaires techniques et experts avaient permis de les faire évoluer.

Ce travail est le fruit de plusieurs années d'observations et de capitalisation d'informations collectées au gré d'échanges avec des partenaires techniques et les experts de la démarche Natura 2000.

1- Présentation de la Charte

Le territoire concerné est présenté en premier lieu. Le contexte du site Natura 2000 et ses enjeux de conservation sont ensuite exposés.

Une partie est consacrée à la charte Natura 2000 destinée aux propriétaires de parcelles situées dans l'emprise réglementaire du site Natura 2000. Conformément au cadre réglementaire, elle comprend des dispositions et des engagements d'ordre général puis ciblés par type de milieu. Elle est rendue compatible avec une charte d'accompagnement des acteurs locaux qui fréquentent le site et ses abords, elle concerne plus précisément les propriétaire ou gestionnaire de parcelle.

Ensuite, est insérée la charte des loisirs de pleine nature, applicable pour les usagers sur l'emprise du site et ses abords, et enfin, la charte de gestion des chemins ruraux, applicable sur l'emprise du site et à l'échelle communale.

La Charte est modifiable, ce qui permettra de la faire évoluer suivant les besoins des acteurs locaux ou les observations du réseau de partenaires techniques et des experts. Une version 1 est proposée pour le 1^{er} janvier 2024, lorsque les derniers ajustements seront apportés à la suite des retours des membres du Comité de Pilotage.

Les observations 2023 qui appellent (ou ont appelé) des modifications de fonds sont résumés ci-après :

- DDTM 35 : modification du service instructeur de la Charte Natura 2000, il convient d'identifier la Région Bretagne et la Région des Pays de la Loire, et non plus les DDTM
- OFB (déjà modifié) : modifications de quelques espèces associées à des milieux ; pour les boisements, favoriser les îlots de senescence et de vieillissement ; pour la fauche de prairies, débiter par le bord de parcelle, favoriser la gestion de la pousse du regain par pâturage extensif
- CBNB : parmi les enjeux de conservation du site Natura 2000, retirer les landes boisées (landes ouvertes uniquement) ; dissocier les habitats d'intérêt communautaires des habitats menacés dans les dispositions par type de milieu.
- Eaux & Vilaine : vérifier la compatibilité avec la sécurité des usagers pour la partie loisirs et gestion des chemins
- Elus locaux : souligner l'incompatibilité avec des raves party, évoquer les feux d'artifices (dissocier les événements ponctuels des collectivités et les pratiques de citoyens) et le stationnement prolongé de camping-car et autres campements sauvages.

L'ensemble des retours étaient favorables à ce projet. Il n'y a eu aucune contestation.

2- Evolution du périmètre Natura 2000

Comme évoqué lors du Copil de juin 2023, une évolution du périmètre Natura 2000 est proposée pour intégrer des espaces d'alimentation et de refuge d'espèces menacées qui fréquentent les marais (chauves-souris) et pour intégrer d'autres espèces menacées dont le territoire à une responsabilité biologique (oiseaux).

Des discussions par secteur géographique seront organisés courant 2024 pour aboutir à un périmètre « partagé » entre Eaux & Vilaine et les acteurs locaux. Eaux & Vilaine assurera l'animation de ces rencontres pour expliquer les enjeux et les élus locaux convoqueront les parties prenantes qui leur semblent nécessaires.



CHARTRE DE TERRITOIRE

Le Président, Fabrice SANCHEZ remercie Eaux & Vilaine pour le travail accompli et souligne qu'il s'agit d'un outil évolutif d'accompagnement des acteurs locaux et d'engagements volontaires. Il propose à l'assemblée de voter pour l'adoption de la Charte dans une première version qui serait publiée le 1er janvier 2024 : **La Charte est adoptée à l'unanimité.**

Samuel FAUCHON, représentant de la Région pour sa politique des Canaux de Bretagne, précise que la Région est concernée par près de 900 ha dans le site Natura 2000, soit 9% de sa surface, ce qui n'est pas négligeable. Il fait savoir que cet outil constituera une référence dans le cadre des Autorisations délivrées pour la gestion ou occupation la propriété régionale. Par ailleurs, une stratégie Biodiversité à l'échelle régionale pour les Canaux de Bretagne est en projet et elle s'appuiera sur le contenu de cette Charte pour définir des obligations pour les usagers.

François CHEVRIER, représentant de la Fédération nationale de Canoe-Kayak et des sports de pagaie et du Club de Canoe-Kayak de Redon, témoigne de la possibilité de concilier pleinement les enjeux biodiversité et des activités de loisirs. Un travail avec Eaux & Vilaine a permis d'aboutir à un très beau projet qui fait évoluer des pratiques et des sensibilités (sentiers nautiques) permettant de révéler des richesses patrimoniales dont l'Île de la Digue de Saint Nicolas de Redon.

Jean-Luc GUILLAUME, représentant de la Ville de Redon, identifie dans la Charte un document cadre qui pourrait constituer les prémices à une demande de label « Territoire Fondé sur la Nature ». Le projet collectif « Confluences 2030 » qui vise à révéler l'Eau et les paysages, situé au cœur du site Natura 2000 pourrait faire sens dans cette démarche.

Simon UZENAT, Conseiller régional fait savoir, qu'en tant que représentant de l'Autorité administrative du dispositif Natura 2000, la Région Bretagne doit valider formellement la Charte, comme la Région des Pays de la Loire. Après vérification de sa conformité à la politique Natura 2000 et des échanges avec Eaux & Vilaine, la Région procédera à sa validation pour viser une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Thibaud LAFON, représentant de la DDTM d'Ille et Vilaine fait part qu'il soutient cette Charte qui pourrait d'ailleurs inspirer d'autres sites Natura 2000.

Jean-François MARY, Président de Eaux & Vilaine informe qu'il est favorable à cette Charte qui constitue un cadre d'interventions commun pour tous les acteurs du territoire. Il souligne néanmoins qu'il convient de tenir compte des spécificités des milieux urbains dans lesquels le niveau d'exigence ne peut pas le même.

EVOLUTION DU PERIMETRE NATURA 2000

Le Président, Fabrice SANCHEZ, souligne l'importance de faire évoluer le périmètre dans l'intérêt de la protection des espèces qui ont permis le classement du site au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et par ailleurs, pour protéger des Oiseaux qui s'inscrivent dans une demande de classement du site au titre de la Directive Oiseaux. Il s'agit d'un travail collectif qui risque de s'étaler sur l'année 2024, avec les élus locaux et avec toutes les personnes que les élus souhaiteront associer. L'animation de ces temps de travail par Eaux & Vilaine permettront d'expliquer les zonages proposés au regard des enjeux identifiés.

Bretagne Vivante souligne l'importance d'aboutir à ce projet d'évolution du périmètre pour protéger des milieux déterminants pour les chiroptères et les oiseaux, ainsi que pour veiller à maintenir ou rendre fonctionnels ces milieux pour ces espèces.